

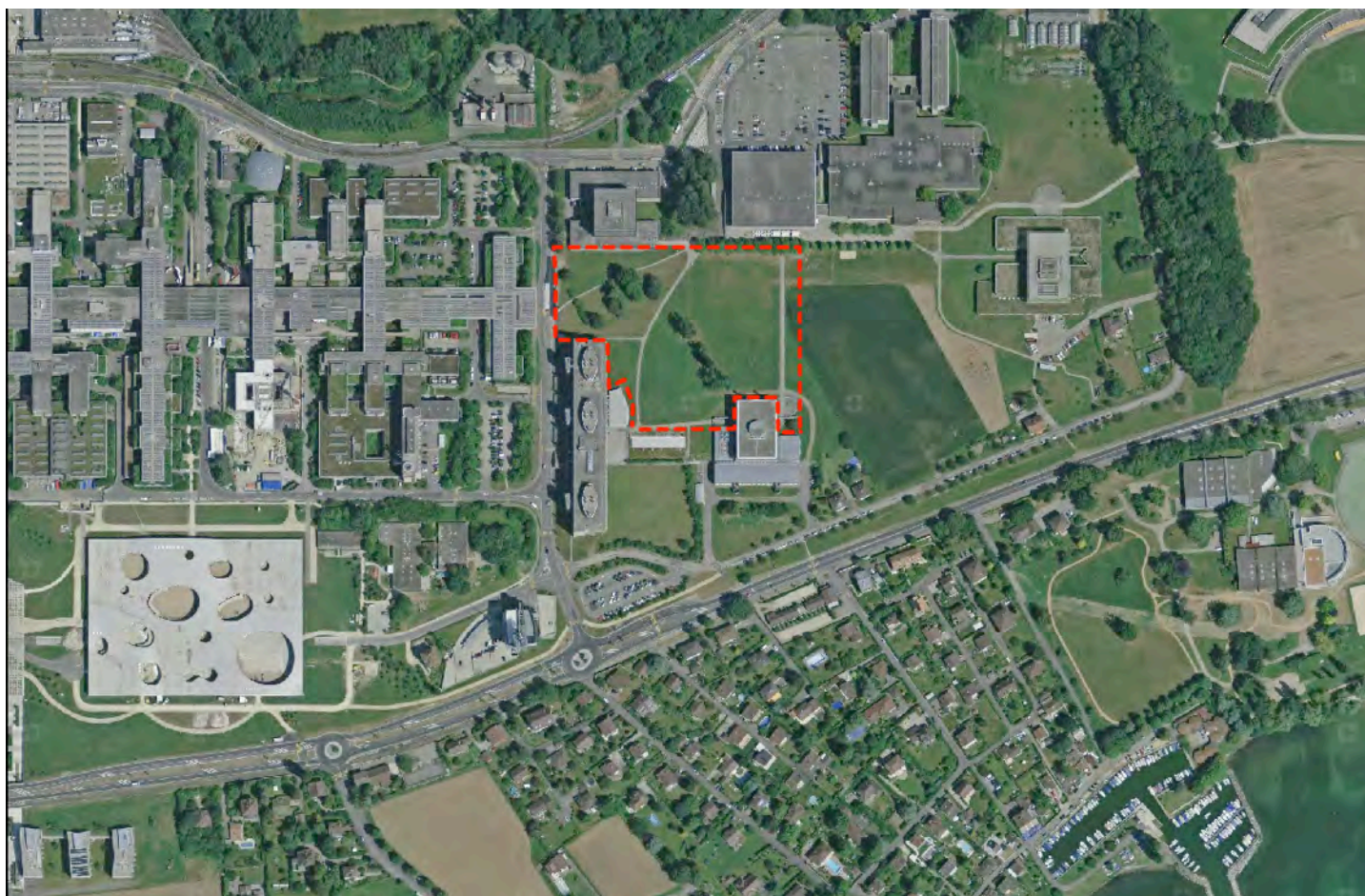


CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE
EN PROCEDURE SELECTIVE SELON LE REGLEMENT SIA 142

D. CAHIER DE SELECTION

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

Doc. 1.0 _ 01.05.2016



Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

CONTENU :

1. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL	4
2 SITUATION ET OBJECTIFS	6
2.1 SITUATION	6
2.2 OBJECTIFS DU CONCOURS	8
2.3 BUDGET DE CONSTRUCTION	8
2.4 STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT DE VAUD	8
2.5 RÈGLES DE CONSTRUCTION	9
2.6 PROGRAMME DU CONCOURS	10
3 CLAUSES RELATIVES AU DÉROULEMENT DU CONCOURS	11
3.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR	11
3.2 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE	11
3.3 SÉLECTION DES ARCHITECTES	11
3.4 SOMME DES PRIX	11
3.5 LÉGISLATION APPLICABLE	12
3.6 ANONYMAT	12
3.7 CONDITIONS DE PARTICIPATION	12
3.8 RENONCIATION À CONCOURIR	13
3.9 PRÉ-IMPLICATION	13
3.10 MANDATAIRES DEMANDÉS POUR LE CONCOURS	13
3.11 CALENDRIER – DÉLAIS	14
3.12 INSCRIPTION À LA PROCÉDURE SÉLECTIVE	15
3.13 QUESTIONS ET RÉPONSES	15
4 PROCÉDURE SÉLECTIVE / PARTICIPANTS / INSCRIPTION	16
4.1 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	16
4.2 DÉFINITION DES CRITÈRES	16
4.3 PRINCIPE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES ÉNONCÉS AU CHAPITRE 4.2	17
4.4 DOCUMENTS REMIS POUR LA PROCÉDURE SÉLECTIVE	17
4.5 DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LA PROCÉDURE SÉLECTIVE	18
4.6 MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À LA SÉLECTION	19
4.7 JURY	20
4.8 INFORMATION SUR LE CONCOURS DE PROJETS ET SUITE	21
4.9 PROPRIÉTÉ ET DROITS D'AUTEUR	23
4.10 BASES RÉGLEMENTAIRES	23
4.11 LITIGES	23
4.12 DISPOSITIONS FINALES	24

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

1. CONTEXTE GENERAL

1.1 CONTEXTE GENERAL

L'attrait et le rayonnement du Canton de Vaud doivent beaucoup à la qualité et à la diversité des hautes écoles sises sur son territoire. La politique de partenariat que mènent l'Université de Lausanne (UNIL) et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) dans le domaine des Sciences de la Vie font aujourd'hui de ces deux institutions des acteurs clés de la vie scientifique et économique du Canton contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement. Grâce à l'appui du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, l'UNIL et le CHUV ont pu consolider leur position d'excellence, reconnue au plan international, dans le domaine des Sciences de la Vie.

En adoptant le Plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de l'UNIL et le Plan stratégique 2014-2018 du CHUV qui mettent tous les deux un fort accent sur les Sciences de la Vie, les autorités politiques ont confirmé leur volonté de poursuivre le développement de ce domaine stratégique, du point de vue de la recherche, de la formation et des traitements cliniques.

L'UNIL et le CHUV ont identifié quatre thématiques prioritaires à développer conjointement d'ici la fin de la décennie : les neurosciences, la biologie computationnelle, la recherche sur le cancer et l'immunologie.

Par ailleurs, la croissance des effectifs de l'UNIL a fortement augmenté ces trois dernières années (+ 2'000 étudiants en trois ans et la progression va se poursuivre). Cette hausse est particulièrement sensible dans le domaine des Sciences de la Vie. Les infrastructures actuelles ne parviennent plus à répondre au besoin de surfaces nécessaires au fonctionnement optimal de la recherche et de l'enseignement.

Afin de répondre à cette demande croissante et de permettre le développement du domaine stratégique des Sciences de la Vie, le Grand Conseil a accordé, dans le cadre d'un seul exposé de motifs, les quatre financements nécessaires au développement, à l'UNIL et au CHUV, des neurosciences fondamentales, de la biologie computationnelle, de l'oncologie et de la médecine personnalisée.

Pour l'UNIL, le Grand Conseil a accordé les deux crédits d'études nécessaires à :

- la rénovation de la première partie du bâtiment «Amphipôle» dédié entre autres à la biologie computationnelle sur le site de Dorigny (concours en cours).
- la construction d'un nouveau bâtiment dédié aux Sciences de la Vie sur le site de Dorigny (objet du présent concours).

Pour le CHUV, le Grand Conseil a accordé les deux crédits d'étude et d'investissement nécessaires à :

- la construction d'un centre de médecine personnalisée et d'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses et les problèmes d'immunodéficience sur le site d'Epalinges.
- la construction d'un bâtiment dédié à l'ingénierie immunitaire en oncologie et dédié aux activités de recherche soutenues par l'institut Ludwig sur le site d'Epalinges.

Le présent concours ne porte donc que sur le nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny. Ce bâtiment accueillera les programmes qui nécessitent des locaux, installations et équipements spécifiques, en lien avec la recherche et l'enseignement, plus précisément :

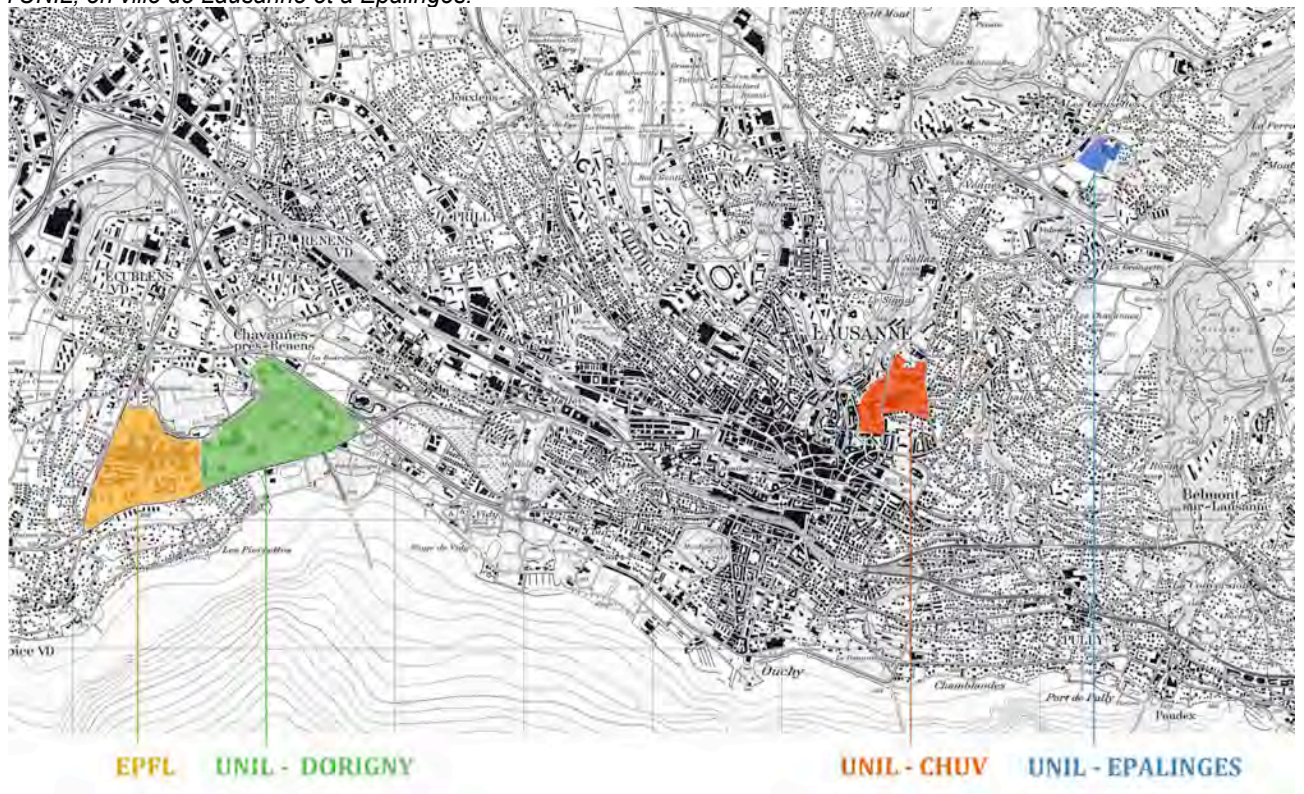
- le Département des neurosciences fondamentales (DNF), actuellement situé dans l'immeuble dit « Bugnon 9 » à Lausanne ;
- le Département de microbiologie fondamentale (DMF), actuellement situé dans le bâtiment Biophore à Dorigny ;

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne D Cahier de sélection

- les plateformes de recherche liées aux neurosciences et à la microbiologie, actuellement situées à proximité des départements ;
- les locaux de travaux pratiques (TP) UNIL-EPFL en chimie et en biologie, actuellement situés dans les ailes du bâtiment Amphipôle à Dorigny.
- une cafétéria et un auditoire d'environ 300 places.

Le financement pour ce nouveau bâtiment est assuré conjointement par l'Etat de Vaud et par l'EPFL. Cette dernière utilise déjà au sein du bâtiment Amphipôle des surfaces pour les travaux pratiques de chimie, qui seront remplacées par les surfaces mises à disposition dans le futur bâtiment des Sciences de la Vie.

Situation des campus universitaires de l'EPFL et de l'UNIL à Dorigny, au bord du Léman, et des deux autres sites de l'UNIL, en ville de Lausanne et à Epalinges.



Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

2 SITUATION ET OBJECTIFS

2.1 SITUATION

Installées côte à côte, au sud-ouest de l'agglomération lausannoise, l'Université de Lausanne (UNIL) et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) forment ensemble une cité d'environ 35'000 habitants de jour.

En particulier, le campus de l'Université de Lausanne à Dorigny profite d'un cadre exceptionnel, ouvert sur le Léman et agrémenté d'espaces verts. Il regroupe non seulement les locaux dédiés à l'administration, l'enseignement et la recherche des Facultés, mais également divers instituts de recherche, la Bibliothèque Cantonale Universitaire, les restaurants universitaires, plusieurs installations culturelles (p. ex. le Théâtre de la Grange de Dorigny) et sportives (le Centre Sportif Universitaire de Dorigny).

Le site de l'UNIL est organisé en cinq quartiers :

- Centre, où se situent les bâtiments Unithèque et Unicentre.
- Dorigny, où se situent les bâtiments Internef, Anthropole, Extranef ainsi que l'ISDC (Institut Suisse de Droit Comparé).
- Sorge, où se situent les bâtiments Amphipôle et Amphimax, ainsi que les bâtiments Biophore, Génopode et Batochime.
- Mouline, où se situent les bâtiments Géopolis et celui de l'IDHEAP, ainsi que la Ferme de la Mouline.
- Lac, où se situent les Salles Omnisports 1 et 2 et le Centre Sport et Santé.

Dans les cinq quartiers cités précédemment, les projets suivants sont en cours :

- Centre, extension de l'Unithèque, mise en service partielle 2019
- Dorigny, extension de l'Internet, mise en service 2021
- Sorge, rénovation et réaffectation des ailes du bâtiment Amphipôle, mise en service 2019 puis 2022
- Mouline, bâtiment de service de la Mouline, mise en service 2017
- Lac, rénovation et transformation du centre sportif universitaire, mise en service 2018

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

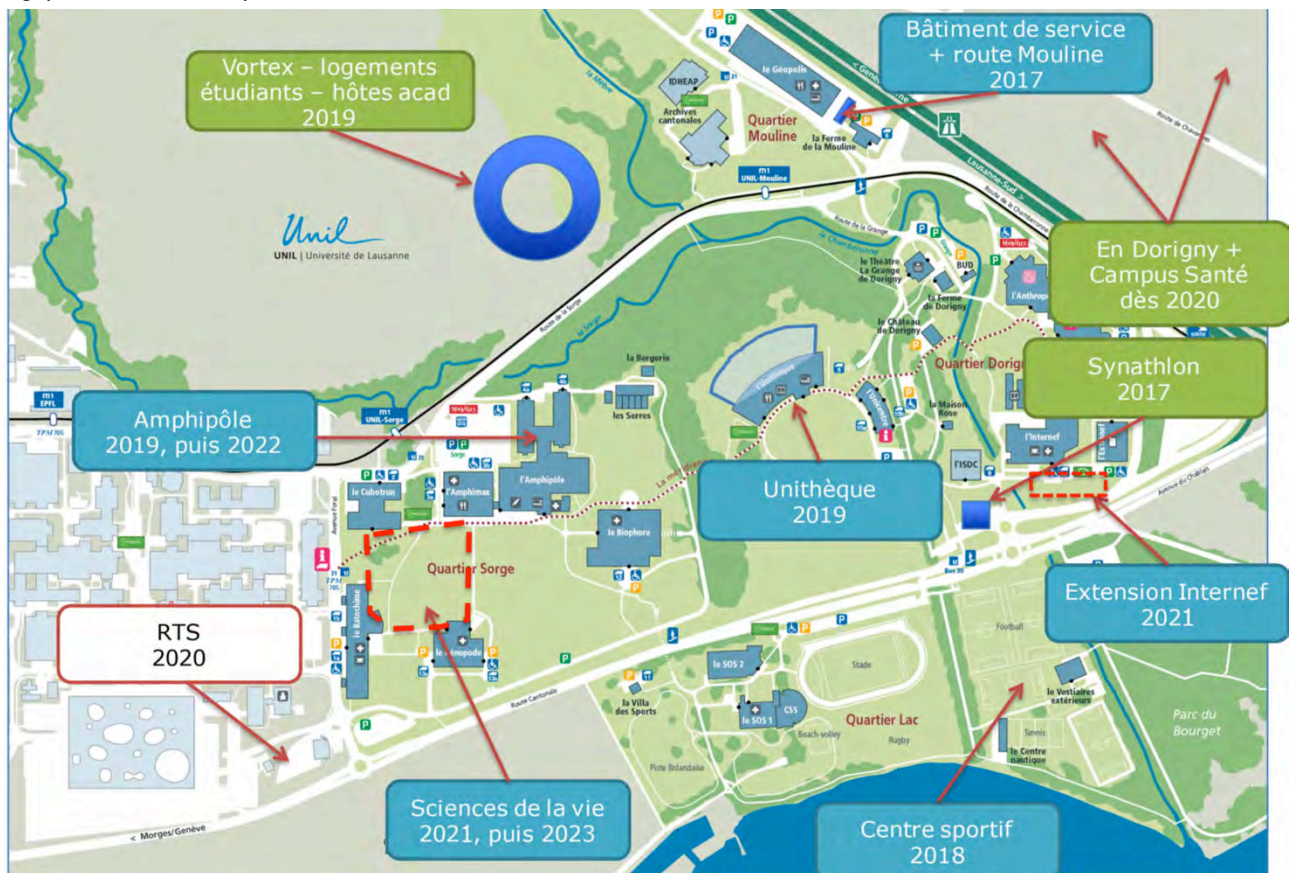
Dans l'environnement du campus de l'UNIL, on trouve également quelques projets de bâtiments emblématiques pilotés par l'Etat de Vaud :

- Synathlon, interface unique entre sport, formation et recherche.
- Vortex, logements étudiants, résidences académiques, salles pour vie culturelle et associative, centre de vie enfantine, salles de sports, commerces et restaurants.
- Campus Santé, regroupant la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), le Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4), des logements étudiants, des logements, des activités économiques résidentielles, un bâtiment pour l'administration cantonale et des équipements communaux.

Enfin, sur le site de l'EPFL, en complément des bâtiments dédiés à l'enseignement et à la recherche, on trouve quelques bâtiments emblématiques construits ou en projet :

- Rolex Learning Center, bibliothèque.
- Under One Roof, pavillons au carrefour de la science, des arts et de la société.
- Swisstech Convention Center, un centre de congrès configurable.
- Campus RTS pour les médias de demain.

Le quartier Sorge, retenu pour l'implantation du bâtiment des Sciences de la Vie, est dédié entre autres à la recherche en biologie, en particulier dans les bâtiments Biophore et Genopode. Le nouveau bâtiment s'intégrera donc dans cette logique et viendra compléter les constructions existantes.



Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

2.2 OBJECTIFS DU CONCOURS

Le présent concours doit permettre de choisir le projet le plus convainquant pour le nouveau bâtiment des Sciences de la Vie, tant sous l'aspect de son insertion dans le contexte bâti et paysager du campus de Dorigny que sur le plan architectural, fonctionnel, économique et du développement durable.

2.3 BUDGET DE CONSTRUCTION

L'objectif du MO est une cible financière fixée à CHF 93'300'000.- HT (CFC 2 et 4).
Le financement est assuré conjointement par l'Etat de Vaud et l'EPFL.

2.4 STRATEGIE IMMOBILIERE DE L'ETAT DE VAUD

Les bâtiments et les terrains du campus de l'UNIL à Dorigny sont propriété de l'Etat de Vaud.

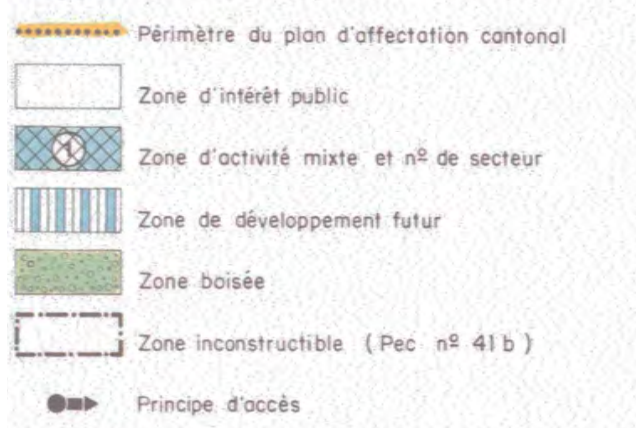
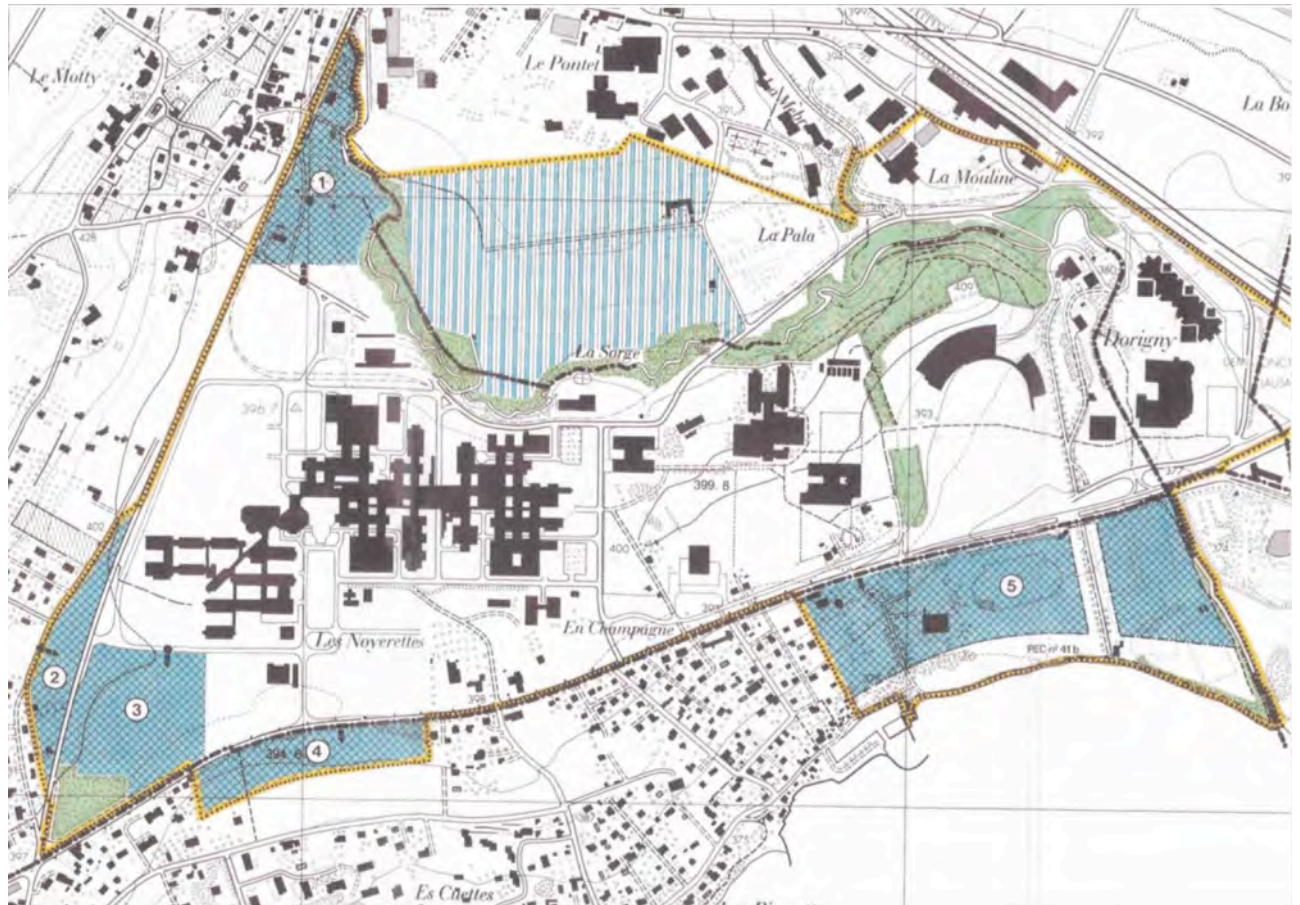
La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud est applicable et le rapport est téléchargeable :

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sipal/fichiers_pdf/Strategie_immobiliere_250111.pdf

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

2.5 REGLES DE CONSTRUCTION

Le PAC (plan d'affectation cantonal) n°229 régit le site et définit toujours les règles de construction sur cet emplacement.



Extrait du PAC 229

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

2.6 PROGRAMME DU CONCOURS

Le bâtiment des Sciences de la Vie est un nouveau bâtiment de laboratoires pour la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM) de l'Université de Lausanne (UNIL) et de locaux de travaux pratiques pour l'UNIL et l'EPFL.

Cette nouvelle construction emblématique du site de Dorigny sera composée de deux entités distinctes qui accueilleront différentes unités qui nécessitent des laboratoires, salles de cours, bureaux, locaux, installations et équipements spécifiques, en lien avec la recherche et l'enseignement :

Entité 1 : Cette entité regroupe des locaux de Travaux Pratiques (TP) en chimie et en biologie destinés aux étudiants de l'UNIL et potentiellement de l'EPFL.

Entité 2 : Cette entité accueille le Département des Neurosciences Fondamentales (DNF) et le Département de Microbiologie Fondamentale (DMF) de la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM). Elle abrite aussi plusieurs plateformes de recherche liées aux neurosciences et à la biologie.

Le bâtiment sera équipé d'une cafétéria et d'un auditoire de 300 places.

La synthèse du programme des locaux, à titre indicatif, figure dans le tableau ci-dessous :

1.1	TP	Travaux Pratiques UNIL + EPFL	6'000 m ²
2.1	DNF	Département des Neurosciences Fondamentales	3'500 m ²
2.2	DMF	Département de Microbiologie Fondamentale	2'400 m ²
2.3 – 2.5	CEV	Centre d'Exploration du Vivant	2'000 m ²
2.6	CIF	Cellular Imaging Facility	300 m ²
		Cafeteria	400 m ²
		Auditoire	400 m ²
SDLV	Total SUP	<i>A titre indicatif env.</i>	15'000 m²

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

3 CLAUSES RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS

Les éléments suivants s'appliquent aussi bien à la phase sélective qu'au concours de projets :

3.1 MAITRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par le COPIL des constructions universitaires.

Il est constitué de la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), du chef du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL), et du vice-recteur de l'Université de Lausanne (UNIL) en charge de la durabilité et du campus.

Adresse du Maître de l'ouvrage (MO) :

- Etat de Vaud
COPIL des constructions universitaires
p.a. SIPaL – AI (Division Architecture et ingénierie)
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Adresse de l'organisateur mandaté par le MO :

- **UNIL _ Sciences de la Vie**
p.a.
graf & rouault architectes
Rue des Terreaux 20
1003 Lausanne

3.2 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le concours pour le nouveau bâtiment des Sciences de la Vie / site de Dorigny, Université de Lausanne, est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie anonyme, à un degré, en procédure sélective, selon le règlement SIA 142.

L'annonce officielle du concours sera publiée dans la feuille des Avis Officiels du canton de Vaud du 10 mai 2016 ainsi que sur le site www.simap.ch.

3.3 SELECTION DES ARCHITECTES

Dans un premier temps, et sur la base des critères d'aptitude fixés, le jury entend sélectionner environ 25 bureaux d'architectes pour participer au concours qui devront ensuite s'adjoindre un ingénieur civil et un/des ingénieur(s) CVSE.

Les participants seront amenés, dans le cadre du concours, à développer un avant-projet du nouveau bâtiment des Sciences de la Vie de l'UNIL.

Le lauréat développera par la suite son avant-projet avec le Maître d'Ouvrage, les représentants de l'UNIL et les utilisateurs dans le cadre de la Commission de projet nommée ad hoc.

3.4 SOMME DES PRIX

La somme globale des indemnités pour le concours de projets s'élève à : **426'000 CHF HT**

La somme globale a été calculée conformément aux directives, édition de juillet 2009 (142i-103f, révision août 2013), de la commission des concours de la SIA.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

Cette somme tient compte de la particularité de la procédure de concours et des prestations à fournir par les différents bureaux. Elle est approuvée par la commission des concours de la SIA.

Les prix, ainsi que les éventuelles mentions et indemnités ne seront distribués qu'à l'issue du jugement.

3.5 LEGISLATION APPLICABLE

Les lois, règlements et normes suisses sont applicables, en particulier la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD), son règlement d'application du 7 juillet 2004 (RLMP-VD), ainsi que le règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 - 2009.

Le concours est soumis à l'Accord international de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les marchés publics (AIMP).

La langue officielle de la procédure est le français.

3.6 ANONYMAT

Le concours de projets organisé à l'issue de la sélection se déroulera sous le couvert de l'anonymat.

3.7 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire, à la date du dépôt du dossier de candidature, du diplôme d'architecte délivré soit par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne ou de Zurich (EPFL/EPFZ), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG/IAUG), soit par l'Académie d'Architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES/ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
- être inscrit, à la date du dépôt du dossier de candidature, au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<http://www.reg.ch>), en tant qu'architecte au niveau A ou B ou à un registre professionnel étranger reconnu équivalent.

Lors de l'inscription, les participants en possession d'un diplôme étranger doivent fournir la preuve de son équivalence. Cette dernière doit être demandée à la Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement REG, Hirschengraben 10 CH - 3011 Bern, Tel. +41 31 382 00 32.

Dans le cas d'un groupement de bureaux associés, tous les associés remplissent les conditions de participation. Cependant, aucun d'entre eux ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142 portant sur les concours.

En outre, le participant doit pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que son bureau ou, le cas échéant, chacun des membres de l'association de bureaux, temporaire ou permanente, est à jour avec le paiement des charges sociales de son personnel et qu'il respecte les usages professionnels en vigueur pour sa profession.

Ainsi, le participant, en participant à la procédure, s'engage sur l'honneur, pour chacun de ses membres, au respect absolu des paiements de ses charges sociales obligatoires et à être inscrit au registre du commerce ou sur un registre professionnel reconnu.

Le recours à des sous-traitants est soumis à l'approbation par le Maître de l'ouvrage. Les sous-traitants éventuels doivent également remplir les critères d'aptitude énoncés ci-dessus.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

3.8 RENONCIATION A CONCOURIR

Les bureaux et leur personnel ne peuvent s'inscrire à la procédure que s'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêt avec un membre du jury, un suppléant, un spécialiste-conseil ou l'organisateur de la procédure.

Pour le surplus, l'article 12.2 du règlement SIA 142 portant sur les concours est applicable. Pour davantage d'information, vous pouvez télécharger la directive éditée par la SIA (www.sia.ch, rubrique « Concours » → Lignes directrices → Document PDF « Conflits d'intérêt »).

3.9 PRE-IMPLICATION

Conformément à l'article 12.2 de la norme SIA 142, les personnes et bureaux d'architectes pré-impliqués qui ont été autorisés à participer à la présente procédure sont nommés ci-dessous :

- Audergon, Vionnet, Perakis architectes, Rapport de programmation
- Dettling Péléraux architectes, Rapport de faisabilité
- De Cerenville géotechnique SA, Préavis géotechnique

Tous les documents utilisés ou produits par les bureaux pré-impliqués seront fournis en annexe du cahier des charges du concours de projet.

Toutes les personnes et bureaux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de la procédure, ainsi qu'aux démarches d'aide à la décision et à l'élaboration des documents de concours, ne sont pas autorisés par l'adjudicateur à participer au concours. Ils sont informés qu'ils possèdent un devoir de réserve et de confidentialité sur les informations qu'ils détiennent. Ils ne peuvent donc pas transmettre des informations ou des documents à des tiers, qu'ils participent ou non à la procédure, sauf sur autorisation de la part de l'adjudicateur ou via ce dernier.

3.10 MANDATAIRES DEMANDES POUR LE CONCOURS

- Architecture

Les conditions de participation de chaque membre sont identiques à celles fixées au chapitre 3.7.

Au moment où les bureaux d'architectes seront sélectionnés, ceux-ci devront compléter l'équipe par les prestations (obligatoires) d'un :

- ingénieur civil (SIA 103)
- ingénieur(s) CVSE (SIA 108)

Chaque bureau d'architecte sélectionné pourra également s'adjoindre les compétences des mandataires qu'il estime nécessaires au développement de leur projet. Il peut s'agir par exemple des compétences suivantes (facultatives):

- architecte paysagiste
- spécialistes (en sécurité, développement durable, en laboratoires et autres)
- artiste

Ces derniers devront s'inscrire sur le formulaire adéquat fourni au lancement du concours.

Le maître de l'ouvrage mandate un spécialiste en planification de laboratoires en tant qu'aide au MO dans le cadre de la procédure de concours. Le maître de l'ouvrage décidera, au stade de l'avant-projet, de l'accompagnement du mandataire retenu par son spécialiste en planification de laboratoires.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

3.11 CALENDRIER – DELAIS

Procédure sélective

Publication de l'appel à candidature	10 mai 2016
Délai pour l'envoi des questions	30 mai 2016
Réponses du jury aux questions	10 juin 2016
Rendu des dossiers de candidature	24 juin 2016
Notification du résultat de la sélection aux candidats	15 juillet 2016

Concours de projets

Lancement du concours d'architecture	22 juillet 2016
Retrait du fond de maquette	26 juillet 2016
Rendu des projets	28 octobre 2016
Rendu des maquettes	07 novembre 2016
Jugement	novembre 2016
Remise des prix et vernissage de l'exposition	09 décembre 2016

Planning d'intention pour la suite du processus

Adjudication du mandat	2017
Avant-projet et projet	2017 - 2018
Demande d'autorisation	2018 - 2019
Appel d'offres	2018 - 2019
Travaux	2019 - 2022
Mise en service (livraison)	2021 - 2023

Les délais de la procédure sélective, pour les questions et le rendu du projet devront impérativement être respectés. Les délais tiennent compte du temps nécessaire pour répondre aux exigences du programme du concours.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

3.12 INSCRIPTION A LA PROCEDURE SELECTIVE

Les candidats doivent s'inscrire sur le site www.simap.ch (système d'information sur les marchés publics en Suisse), sous la rubrique *Vaud, Appel d'offre, concours*, Libellé : **UNIL _ Sciences de la Vie**

Les documents doivent être téléchargés sur ce site.

L'inscription et le téléchargement des documents nécessitent de s'inscrire en tant que soumissionnaire sur le site www.simap.ch. Cette inscription nécessite la possession d'un numéro d'identification IDE pour les bureaux d'architectes suisses ou DUNS pour les agences d'architecture étrangères.

3.13 QUESTIONS ET REPONSES

Les candidats ont la possibilité, jusqu'à l'échéance mentionnée, de déposer leurs questions relatives à la procédure de sélection sur le site www.simap.ch dans la fenêtre prévue à cet effet.

A partir de la date indiquée, l'ensemble des questions et réponses peut-être téléchargé sur le site www.simap.ch. Les informations transmises suite à l'échange des questions / réponses ont force obligatoire et complètent le présent cahier de sélection.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

4 PROCEDURE SELECTIVE / PARTICIPANTS / INSCRIPTION

4.1 CRITERES D'APPRECIATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les critères d'appréciation pour la sélection des candidats ont été élaborés par le jury mandaté par le Maître de l'ouvrage.

L'évaluation se fondera exclusivement sur les indications demandées et fournies par les candidats. Ceux-ci s'abstiendront de remettre tout document non demandé.

L'appréciation des dossiers par le jury, selon les critères énumérés ci-dessous, se fera globalement par tours successifs d'élimination.

Un examen préalable des dossiers sera effectué par l'organisateur qui vérifiera les points suivants:

- respect des délais impartis
- conformité du dossier aux exigences énoncées

Le non-respect des délais entraînera l'exclusion de la candidature.

Les documents non demandés ou surnuméraires seront écartés et ne seront pas évalués.

En cas d'association de deux bureaux d'architectes, chaque bureau sera évalué et c'est la moyenne des notes des deux bureaux qui déterminera la note de l'équipe.

4.2 DEFINITION DES CRITERES

L'aptitude des candidatures à la participation au concours de projets sera appréciée sur la base de deux références récentes. Elles seront illustrées et documentées avec un descriptif technique, une information sur les coûts et un bref descriptif de la conception architecturale.

Critères	Libellé
Références 1	Pondération 50%
<p>Réalisation récente (achevée il y a moins de 10 ans) d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments (coût de construction CFC 2 \geq 50 Mios) dont l'affectation est de préférence liée à l'enseignement, à la recherche scientifique.</p> <p><i>(en cas d'association de 2 bureaux, une référence par bureau est demandée. La note sera la synthèse des deux)</i></p>	<p>Le Maître de l'ouvrage désire que la référence présentée illustre de façon convaincante la capacité du candidat à répondre de façon efficace à un projet de construction d'envergure.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. qualités architecturales de la réalisation présentée (1/3) et capacité à intervenir dans un contexte bâti et/ou contraignant 2. capacité à traiter un projet d'envergure au niveau technique et économique (1/3) 3. qualités conceptuelles générales de la référence (1/3)

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

Critères	Libellé
Références 2	Pondération 50%
<p>Projet de qualité récent (moins de 10 ans), réalisé ou projet de concours primé, pour un bâtiment d'enseignement ou un bâtiment public d'importance.</p> <p><i>(en cas d'association de 2 bureaux, une référence par bureau est demandée. La note sera la synthèse des deux)</i></p>	<p>Le Maître de l'ouvrage désire que la référence présentée illustre de façon convaincante les qualités architecturales dont est capable le candidat dans le cadre d'un projet d'envergure.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. qualités architecturales du projet présenté (1/3) 2. capacité à intervenir dans un contexte bâti et/ou paysager contraignant (1/3) 3. qualités conceptuelles générales de la référence (1/3)

4.3 PRINCIPE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES ÉNONCÉS AU CHAPITRE 4.2

Note	Barème	Description
0	Aucune possibilité d'évaluation	Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé.
1	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2	Partiellement suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.
4	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes et qui présente quelques avantages particuliers par rapport aux autres candidats.
5	Très intéressant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu dépasse les attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.

4.4 DOCUMENTS REMIS POUR LA PROCÉDURE SELECTIVE

- Doc 1.0 D. cahier de sélection
- Doc 1.1 Fiche de candidature
- Doc 1.2 Fiche de références
- Doc 1.3 Annexe P1 Engagement sur l'honneur

Documents à télécharger à l'adresse: www.simap.ch

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

4.5 DOCUMENTS DEMANDES POUR LA PROCEDURE SELECTIVE

Le dossier à fournir sera constitué des éléments suivants :

- A** En 2 exemplaires roulés, la planche de présentation sur papier de dimension 42.0 x 89.1 cm destinée à être affichée. (Selon illustration ci-dessous)

<p>Doc 1.1 à compléter</p> <p style="text-align: right;">A4</p>	<p>Doc 1.2 à compléter</p> <p style="text-align: right;">A4</p>
<p>Référence 1</p> <p>Présentation libre</p> <p>Contenu obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Images - Plans - Coupes <p style="text-align: right;">A3</p>	
<p>Référence 2</p> <p>Présentation libre</p> <p>Contenu obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Images - Plans - Coupes <p style="text-align: right;">A3</p>	

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

B 1 clé USB contenant les 3 fichiers a, b, c, suivants :

a : la planche de présentation au format PDF (42.0 x 89.1 cm)

(Nom du fichier: " votre raison sociale "_a),

b : 1 fichier PDF contenant :

le doc 1.1 et 1.2 complétés

le doc référence 1

le doc référence 2

(Nom du fichier: " votre raison sociale "_b),

c : l'annexe P1 au format PDF

(Nom du fichier: " votre raison sociale "_c)

Tous les documents rendus par les candidats seront rédigés exclusivement en français.

4.6 MODALITES DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE A LA SELECTION

Les documents demandés au point 4.5 doivent être entre les mains de l'organisateur mandaté sous pli fermé avec la mention :

UNIL _ Sciences de la Vie

au plus tard le : 24.06.2016 à 12h00

(Attention : le cachet de la poste ne fait **PAS** foi)

à l'adresse de l'organisateur mandaté du concours:

UNIL _ Sciences de la Vie

p.a.

graf & rouault architectes

Rue des Terreaux 20

1003 Lausanne

Seules la date et l'heure d'arrivée du dossier feront foi. La date d'envoi ne sera pas prise en compte. Il est de la responsabilité des participants de prendre les mesures adéquates pour que l'acheminement de leur dossier se fasse dans les délais impartis.

Les documents envoyés ne seront utilisés que pour la sélection des équipes. Ils seront traités confidentiellement et ne seront pas retournés.

Aucun document transmis par voie électronique ne sera admis.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

4.7 JURY

Le jury est constitué de :

Président :

M. Emmanuel Ventura Architecte, Etat de Vaud, DFIRE-SIPaL, Architecte cantonal

Membres non professionnels :

Mme Chantal Ostorero Etat de Vaud, DFJC-DGES, Directrice générale
Mme Nouria Hernandez UNIL, Rectrice désignée
M. Benoît Frund UNIL, Vice-recteur durabilité et campus
M. André Schneider EPFL, Vice-président pour les ressources et infrastructures
M. Alexandre Roulin UNIL - FBM, Président Section des sciences fondamentales
Mme Liliane Michalik UNIL - FBM, Ecole de Biologie, Vice-directrice

Membres professionnels :

M. Philippe Pont Architecte, Etat de Vaud, DFIRE-SIPaL, Chef de service
M. Jean-Pierre Dürig Architecte, DÜRIG AG, Zurich
M. Marc Angéil Professor for Architecture and Design, ETH DARCH, Zurich
Mme Jeannette Kuo Architecte, KARAMUK KUO, Zurich
M. Guillaume Henry Architecte, FRUEHAUF, HENRY & VILADOMS, Lausanne
M. Olaf Hunger Architecte, MPH architectes, Lausanne

Suppléants non professionnels :

Mme Ariane Baechler Etat de Vaud, DFJC-DGES, Directrice générale adjointe
M. Yann Jeannin UNIL - Unibat, Directeur
M. Pierre Gerster EPFL, DII - Management, Délégué domaine immobilier et infrastructures
M. Jovan Mirkovitch UNIL - FBM, Département formation et recherche, Directeur administratif
M. Pascal Vuilliomenet EPFL - VPIV, Projets Stratégiques

Suppléants professionnels

M. Olivier Andreotti Architecte, Etat de Vaud, DFIRE-SIPaL, Responsable domaine projet
M. Jean-Gilles Décosterd Architecte, Jean-Gilles Décosterd architectes, Lausanne
Mme Christina Zoumboulakis Architecte, farra & zoumboulakis architectes, Lausanne
M. Enrique Zurita Ingénieur, Weimann-Energies SA, Echallens

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

Spécialistes conseils :

M. Paul Majcherczyk	UNIL - FBM, Département formation et recherche, adjoint aux infrastructures
M. Patrick Arnold	UNIL - Unibat, Chef du groupe parcs et jardins
M. José Hernandez	UNIL - Unibat, Responsable du domaine exploitation
M. Pierre de Almeida	Etat de Vaud, DFJC-DGES, responsable de mission stratégique
Mme Karin Gallati Baldy	SEFRI Berne, Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Constructions Hautes Ecoles, Architecte
M. Dominique Chuard	Architecte, Effin'art, L'art de l'efficacité énergétique, Lausanne
M. Thomas Jundt	Ingénieur civil, Thomas Jundt ingénieurs civils, Genève
M. Bernard Flach	Économiste, RegTech SA, Lausanne

Organisateurs de la procédure :

Mme Edith Dehant	Etat de Vaud, DFIRE-SIPaL, architecte - cheffe de projet
Mme Francesca Bariviera	UNIL-Unibat, architecte – cheffe de projet
M. Pierre Rouault	Architecte, graf & rouault architectes, Lausanne

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. L'organisateur, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes-conseils. Le cas échéant, les spécialistes-conseils choisis ne seront pas en conflit d'intérêt avec un des participants.

4.8 INFORMATION SUR LE CONCOURS DE PROJETS ET SUITE

Les projets remis seront jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique) :

- Qualité d'intégration au contexte : rapports à l'environnement naturel et construit environnant, potentiel d'extension.
- Qualités fonctionnelles : pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès, des dessertes et des flux.
- Qualité architecturale : pertinence de l'implantation, de la volumétrie et du traitement architectural des façades.
- Qualités environnementales : performances énergétiques, apport de lumière et de gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux, développement durable, notamment dans sa composante sociale, etc.
- Qualité des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et des espaces verts proposés.
- Economie générale du projet, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne

D Cahier de sélection

Le jury recommandera au Maître de l'ouvrage le projet retenu et ses auteurs pour la poursuite des études et l'exécution.

Le maître d'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires des règlements SIA 102, SIA 103 et SIA 108 aux auteurs du projet recommandé par le jury, ci-après nommés équipe lauréate.

Le maître d'ouvrage s'autorise à conclure un mandat spécifique pour chaque prestation ou à conclure un mandat unique et commun aux prestations d'architecture, d'ingénierie civile et d'ingénierie CVSE. Dans ce dernier cas, les membres de l'équipe lauréate appelés à recevoir un mandat devront se constituer en société simple selon le Code des obligations, avant de signer le contrat, ce qu'ils acceptent d'ores et déjà. Le cas échéant, le pilote du groupement sera l'architecte.

L'adjudicateur pourra exiger des mandataires de l'équipe lauréate qu'ils s'associent des compétences supplémentaires. Le choix de ce(s) partenaire(s) se fera en commun avec l'adjudicateur.

Les règlements SIA 102, SIA 103 et SIA 108 constitueront les bases de définition des prestations et honoraires pour le contrat qui sera adjugé de gré à gré à l'issue du concours (art. 8 al. j. RLMP-VD). Conformément au ch. 1.5.1 du présent document, les participants s'engagent par leur simple participation à la présente procédure à exécuter l'intégralité de ces prestations.

L'adjudicateur se réserve le droit de ne pas adjuger tout ou partie de la prestation, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication dans l'une des conditions suivantes :

- Si l'équipe lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financiers et/ou économiques pour l'exécution de l'ouvrage (art. 24 RLMP-VD)
- Si l'équipe lauréate ne s'engage pas à fournir 100% des prestations selon les règlements SIA 102, SIA 103 et SIA 108.
- S'il estime que l'équipe lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité et/ou des compétences techniques et/ou organisationnelles nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts. Dans ce cas, l'adjudicateur se réserve le droit de demander de compléter en tout temps l'équipe du lauréat avec des spécialistes choisis par l'adjudicateur et agréés par l'auteur du projet,
- Si les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes,
- Si les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes.

Le maître de l'ouvrage décidera, au stade de la mise à l'enquête, du mode d'attribution du marché de construction (lots séparés, entreprise générale ou entreprise totale). Dans le cas d'un marché en entreprise générale, le mandat garanti à l'équipe lauréate représentera au minimum :

- 64.5 % des prestations ordinaires selon les règlements SIA 102
- 40% des prestations ordinaires selon le règlement SIA 103
- 53% des prestations ordinaires selon le règlement SIA 108

Dans le cas d'un marché en entreprise totale, le Maître d'Ouvrage négociera les mêmes pourcentages de prestations pour les mandataires.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

4.9 PROPRIETE ET DROITS D'AUTEUR

Les documents des projets admis au jugement deviennent propriété de l'Etat de Vaud, la propriété intellectuelle restant réservée.

L'article 18 RLMP-VD est applicable.

4.10 BASES REGLEMENTAIRES

La participation à la procédure sélective et au concours implique, pour l'organisateur, le jury et les participants, l'acceptation intégrale des clauses du présent document et du programme du concours, des réponses aux questions, ainsi que du règlement SIA 142 édition 2009.

4.11 LITIGES

Les appréciations du jury sont sans appel.

Les décisions du Maître de l'ouvrage sont susceptibles de recours dans les 10 jours à la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud.

Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne
D Cahier de sélection

4.12 DISPOSITIONS FINALES

Le présent document a été approuvé par l'ensemble des membres du jury.
Les signatures des membres du jury se trouvent en mains de l'organisateur.

Commission de la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA 142/143 :

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.